



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

santé

Question écrite n° 73686

Texte de la question

Mme Sophie Rohfritsch attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les préoccupations des professionnels de la nutrition spécialisée au regard de la dénutrition des personnes âgées. En effet, la dénutrition des personnes âgées constitue l'un des principaux facteurs de perte d'autonomie chez les personnes âgées. Il semble que parmi les 10 millions de personnes âgées de plus de 65 ans vivant à leur domicile, 4 % à 10 % souffrent de dénutrition, ce taux pouvant atteindre 25 % à 30 % pour les personnes vivant à domicile en perte d'autonomie. Dans le cadre du futur projet de loi santé, elle lui demande quelles mesures elle entend prendre afin de remédier à cette pathologie.

Texte de la réponse

Dans le cadre de l'objectif 3 du volet « prévention, dépistage et prise en charge de la dénutrition » du programme national nutrition santé 2 (PNNS 2), le ministère chargé de la santé a accompagné la mise en œuvre des actions définies notamment autour de la prévention, du dépistage et de la prise en charge de la dénutrition. Une expérimentation a été conduite de 2008 à 2011 dans les établissements de santé et était fondée sur la mise en place de huit unités transversales de nutrition clinique (UTNC). Un bilan de l'expérimentation des UTNC dans le cadre de l'action 21.2 du PNNS 3 2011-2015, a permis de démontrer un dynamisme et une mobilisation continue des professionnels autour d'un objectif d'amélioration de la politique nutritionnelle en établissement de santé et d'améliorer le dépistage ainsi que la prise en charge des troubles nutritionnels, et en particulier la dénutrition. Une synthèse à l'usage de tous les établissements de santé qui souhaitent renforcer leur politique nutritionnelle ou organiser une activité transversale de nutrition clinique, qu'elle s'appuie ou non sur une structure de type UTNC, a été produite et largement diffusée. Cette synthèse, disponible sur le site internet du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes (<http://www.sante.gouv.fr/la-nutrition-en-etablissement-de-sante.html>) décrit en sept fiches pédagogiques les missions, les indicateurs, les moyens à mettre en œuvre et les pratiques à promouvoir. En Limousin durant les années 2013-2014, un travail expérimental a été mené pour sensibiliser les professionnels des établissements médico-sociaux et la population sur la question de la prévention et du dépistage de la dénutrition. Les enseignements et les suites à donner à ce travail sont en cours. Au niveau national, un plan d'action de prévention de la perte d'autonomie, coordonné par le Dr Jean-Pierre Aquino, président du comité avancée en âge, a été remis à Laurence Rossignol, secrétaire d'Etat chargée de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et de l'autonomie, en septembre 2015. Une attention particulière est portée sur la prévention de la dénutrition chez les personnes âgées notamment par le développement et la mutualisation des actions collectives interrégimes de prévention en faveur d'une alimentation équilibrée.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Rohfritsch](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73686

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2015](#), page 817

Réponse publiée au JO le : [15 décembre 2015](#), page 166